

INDEX

INDICE DE CONTENU GRI

Explication à utiliser

Les informations citées dans cet indice de contenu GRI, sont établies pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, en se référant aux normes GRI.

GRI 1 utilisé

GRI 1 : Création 2021

Norme GRI	Communication	Page
GRI 2 Données générales 2021	2-1 Détails organisationnels	p. 8 à 9
	2-2 Entités prises en compte dans le rapport de durabilité de l'organisation	p. 6 à 9
	2-3 Berichtszeitraum, Berichtshäufigkeit und Kontaktstelle	p. 6 à 7, 57
	2-4 Neuformulierung von Informationen	p. 8 à 9
	2-5 Externe Prüfung	p. 6 à 7, 57
	2-6 Aktivitäten, Wertschöpfungskette und andere Geschäftsbeziehungen	p. 8 à 9
	2-7 Angestellte	p. 8 à 9, 54
	2-8 Mitarbeiter:innen, die keine Angestellten sind	p. 8 à 9
	2-9 Structure de direction et composition	p. 14 à 15
	2-10 Nomination et sélection de l'organe de contrôle supérieur	→ Rapport d'activité
	2-11 Présidence de l'organe de contrôle supérieur	p. 14 à 15
	2-12 Rôle de l'organe de contrôle supérieur dans la supervision et la gestion des incidences	p. 14 à 15
	2-13 Délégation de responsabilité pour la gestion des impacts	p. 14 à 15
	2-14 Rôle de l'organe de contrôle supérieur dans l'établissement du rapport sur le développement durable	p. 14 à 15
	2-15 Conflits d'intérêts	p. 16 à 19
	2-16 Transmission de préoccupations critiques	p. 16 à 19, 54
	2-17 Informations collectées par l'organe de contrôle supérieur	→ Rapport d'activité → Site web
	2-18 Évaluation des performances de l'organe de contrôle supérieur	→ Rapport d'évaluation
	2-19 Politique de rémunération	p. 14, 47
	2-20 Procédure de fixation de la rémunération	p. 41
	2-22 Déclaration d'application de la stratégie de développement durable	p. 4 à 5
	2-23 Déclaration d'engagement sur les principes et les modes d'action	p. 16 à 17
	2-24 Intégration des engagements politiques	p. 16 à 19
	2-25 Procédure de correction des effets négatifs	p. 16 à 19
	2-26 Procédures de demande de conseils et de signalement des cas litigieux	p. 16 à 19
	2-27 Respect des lois et des règlements	p. 16 à 19, 54
	2-28 Adhésion à des associations et des groupes d'intérêt	p. 14 à 15
	2-29 Démarche d'implication des parties prenantes	p. 14 à 17
	2-30 Conventions collectives	p. 54

Norme GRI	Communication	Page
GRI 3 Thématiques principales en 2021	3-1 Procédure de détermination des thématiques principales	p. 10 à 13
	3-2 Liste des thématiques principales	p. 10 à 13
	3-3 Gestion des thématiques principales	p. 10 à 13
GRI 201 Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe produite et distribuée	→ Rapport d'évaluation
GRI 205 Anticorruption 2016	205-1 Sites ayant fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption	p. 16 à 17
	205-2 Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	p. 16 à 19
	205-3 Incidents de corruption confirmés et mesures prises	p. 16 à 19
GRI 301 Matériaux 2016	301-1 Matériaux utilisés en fonction du poids ou du volume	p. 28 à 29, 52
	301-2 Matières premières recyclées utilisées	p. 24 à 29, 52
	301-3 Les produits recyclés et leurs matériaux d'emballage	p. 24 à 29
GRI 302 Énergie 2016	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	p. 53
	302-4 Réduction de la consommation d'énergie	p. 53
GRI 303 Eau et assainissement 2018	303-1 L'eau, une ressource partagée	p. 30 à 31
	303-2 Gestion des effets du recyclage de l'eau	p. 30 à 31
	303-3 Prélèvement d'eau	p. 52
	303-4 Recyclage de l'eau	p. 52
GRI 304 Biodiversité 2016	304-1 Sites d'exploitation propres, loués ou gérés, situés dans ou à côté de zones protégées ou de zones non protégées à haute valeur en termes de biodiversité	p. 30 à 31
	304-2 Impact significatif des activités, produits et services sur la biodiversité	p. 30 à 31
GRI 305 Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	p. 34 à 35, 53
	305-2 Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope 2)	p. 34 à 35, 53
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	p. 53
	305-5 Réduction des émissions de gaz à effet de serre	p. 36 à 37, 53
GRI 306 Déchets 2020	306-1 Déchets produits et impacts significatifs liés aux déchets	p. 30 à 31
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	p. 30 à 31
	306-3 Déchets produits	p. 52
	306-4 Déchets détournés de l'élimination	p. 52
	306-5 Déchets transférés pour élimination	p. 52
GRI 308 Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs évalués sur la base de critères environnementaux	p. 16 à 17
GRI 401 Emploi 2016	401-1 Nouveaux employés et rotation du personnel	p. 40 à 41, 54 à 55
	401-2 Prestations d'entreprise réservées aux employés à temps plein, mais pas aux intérimaires ou aux employés à temps partiel	p. 40 à 41
	401-3 Congé parental	p. 40 à 41, 55

Norme GRI	Communication	Page
GRI 403 Santé et sécurité sur le lieu de travail 2018	403-1 Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail	p. 42 à 43
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquêtes sur les incidents	p. 42 à 43
	403-3 Services de médecine du travail	p. 42 à 43
	403-4 Participation des salariés, consultation et communication sur la sécurité et la santé au travail	p. 42 à 43
	403-5 Formation des employés en matière de sécurité et de santé au travail	p. 42 à 43
	403-6 Promotion de la santé des employés	p. 42 à 43
	403-7 Prévention et atténuation des effets sur la santé et la sécurité au travail, directement liés aux relations commerciales	p. 42 à 43
	403-8 Employés bénéficiant d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail	p. 42 à 43, 55
	403-9 Accidents du travail	p. 42 à 43, 55
	403-10 Maladies professionnelles	p. 42 à 43
GRI 404 Formation initiale et continue 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	p. 55
	404-2 Programmes d'amélioration des compétences des employés et d'aide à la transition. Politiques et procédures de lutte contre la corruption	p. 41
GRI 405 Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité dans les organes de contrôle et parmi les employés	p. 44 à 45, 56
GRI 406 Non-discrimination 2016	406-1 Incidents de discrimination et mesures correctives prises	p. 44 à 45, 56
GRI 407 Négociation collective en 2016	407-1 Fournisseurs ou établissements, dans lesquels le droit de liberté d'association et de négociation collective pourrait être menacés	p. 46 à 47
GRI 408 Travail des enfants 2016	408-1 Sites et fournisseurs présentant un risque important de travail des enfants	p. 46 à 47
GRI 409 Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1 Sites et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	p. 46 à 47
GRI 414 Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs contrôlés sur la base de critères sociaux	p. 46 à 47
GRI 416 La santé des clients et sécurité 2016	416-1 Évaluation de l'impact de différentes catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	p. 20 à 21
	416-2 Infractions liées à l'impact des produits et services sur la santé et la sécurité	p. 20 à 21
GRI 417 Marketing et étiquetage 2016	417-1 Exigences d'informations sur les produits, les services et sur l'étiquetage	p. 20 à 21
	417-2 Infractions liées à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage	p. 20 à 21
	417-3 Infractions liées au marketing et à la communication	p. 20 à 21
GRI 418 Protection des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées concernant la violation de la protection des données des clients et la perte de données des clients	p. 20 à 21